

## Carte Magnétique

Chaque ménage reçoit une carte magnétique (contre un dépôt de CHF 30.00) donnant accès au compacteur à ordures ménagères, à l'extérieur de la **déchetterie**. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 30.00.

En cas de perte, la carte peut être bloquée sur avis à l'Administration communale.



Elle se recharge à l'Administration communale durant les heures d'ouverture du bureau ou à la Déchetterie.

## Site de la déchetterie

**Horaire d'été (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) :**

Lu 11h00-12h00 – Me 17h00-19h00 – Sa 10h00-12h00 / 16h00 à 17h00

**Horaire d'hiver (1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) :**

Lu 11h00-12h00 – Me 17h00-18h00 – Sa 10h00-12h00

## Surveillance de la déchetterie

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie ;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants à la Commission administrative.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par la Commission administrative afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDEF que nous remercions.